



REGLEMENT PARTICULIER DU
« 9^{ÈME} TOURNOI DES JUPETTES »

DU 27 JANVIER 2018

DOUBLE DAME UNIQUEMENT

- 1) Tournoi de double exclusivement féminin, en cours d'autorisation de la FFbAD sous le numéro de dossier **1802374**. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions.
- 2) Ce tournoi est destiné aux seniors et est donc ouvert pour les catégories Minimes à Vétérans de la région Centre-Val-de-Loire, et des régions limitrophes.
- 3) Le tournoi se déroulera uniquement en double Dame.
- 4) La compétition se déroulera au gymnase du Poinçonnet, rue du 30 Août 1944 de 8h à 19h.
- 5) Toutes les participantes doivent être en règle avec la FFbAD et posséder leur licence pour la saison en cours les autorisant à jouer en compétition.
- 6) Chaque participante inscrite au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Elle devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.
- 7) Les inscriptions seront prises en compte, par ordre de réception du règlement, par chèque ou virement bancaire sur le compte suivant, en précisant en **référence « TOURJUP » suivi du sigle** du club:

ASSOC. USP.Badminton

IBAN : FR76 1950 6400 0028 1135 6145 091

BIC : AGRIFRPP895

- 8) La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 16 janvier 2019**, le tampon de la Poste faisant foi. Une prolongation est possible jusqu'au **vendredi 18 janvier en cas de règlement par virement**. Les tableaux seront élaborés le dimanche **20 JANVIER 2019**. Inscriptions limitées à 80 joueuses.
- 9) Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : uspbad.tournoi@gmail.com, ou par courrier avec le règlement (12€/ joueuse) par chèque à l'ordre de l'USP Badminton à :

Mélanie DE LA TORRE

21 Allée des GROUAIX

36330 LE POINÇONNET

- 10) Toute participante est autorisée à s'inscrire avec X.
- 11) Les classements pris en compte seront ceux valables 14 jours avant le début de la compétition, soit ceux parus le jeudi **10 janvier 2019**.

- 12) La juge arbitre sera Catherine LABRUNE
- 13) Les séries seront établies lors de la création des tableaux selon la côte des paires.
- 14) Tableaux en poules de 4 ou 5 sauf si le nombre d'inscrites ne le permet pas.
- 15) En raison de l'article 3.2.1.5 du RGC, certaines inscriptions pourront se voir refusées par nombre insuffisant de participantes pour justifier la création d'une série.
- 16) Les matches seront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 17) Les participantes seront convoquées 45 mn avant le début de leur 1^{er} match. Elles devront se faire pointer à l'accueil dès leur arrivée. Toute personne voulant s'absenter, devra en faire la demande au juge arbitre.
- 18) Les joueuses disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match.
- 19) Pour la série de joueuses P et/ou NC, le cas échéant, les volants plastiques seront utilisés, sauf si l'une des deux paires souhaite jouer en plume. Les volants plumes seront alors privilégiés. Pour les joueuses en D et R, le volant plumes est obligatoire. Les volants sont à la charge des joueuses. En cas de désaccord sur les volants, celui de référence est le volant plume Forza S-5000, disponible en vente sur le tournoi.
- 20) Les joueuses doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant ; aucune joueuse ne sera autorisée à quitter le terrain, sauf accord du juge arbitre. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.
- 21) Passé un délai de 5 minutes, toute joueuse ou toute paire non présente sur le terrain, la paire sera disqualifiée par le juge arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
- 22) Le temps minimum de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes.
- 23) Les matches sont en « auto arbitrage » jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi qui désignera un arbitre.
- 24) Tout volant touchant un obstacle ou l'infrastructure situé au-dessus du terrain sera compté « faute », excepté au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois (valable uniquement une fois).
- 23) En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive au cours de son déroulement, les inscriptions ne seront pas remboursées.
- 24) En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription ne seront pas remboursés, quel que soit le motif du forfait.
- 25) Toute joueuse ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge arbitre.
- 26) Lors du tournoi les joueuses sont susceptibles d'être pris en photo et d'apparaître sur le site du club du Poinçonnet, sur la page facebook ou dans les journaux.
- 27) L'inscription au tournoi vaut acceptation de ce règlement.